

- 8 -

BUDGETS 2006 DU SMEAG

BUDGET ANNEXE CHARLAS
BUDGET ANNEXE INTERREG III
BUDGET PRINCIPAL

SYNDICAT MIXTE D'ETUDES ET D'AMENAGEMENT DE LA GARONNE

- 8 - BUDGET 2006

RAPPORT

Le présent rapport constitue un résumé des principales données chiffrées du budget et des évolutions qui peuvent être relevées par rapport au budget 2005. Ce projet de budget a été élaboré conformément aux décisions prises lors du débat d'orientations budgétaires du 25 janvier 2006. Nous analyserons les recettes et les dépenses par section pour le budget annexe retraçant l'opération Charlas, le budget annexe retraçant les opérations au titre du Programme d'Intérêt Communautaire Interreg III, et le budget PRINCIPAL retraçant toutes les autres opérations du Sméag.

LE BUDGET ANNEXE CHARLAS

Le budget 2006 est essentiellement un budget de report. Il ne comporte pas de prévisions nouvelles.

I – LA SECTION D'INVESTISSEMENT

La prévision s'élève à **778 702 €**

1.1 – DÉPENSES

- Les reports de crédits tels que décrits au CA :	718 872 €
o Suite du Débat public :	152 448 €
o Organisation de la maîtrise d'ouvrage :	76 224 €
o Gestion foncière :	490 200 €
- Le report du résultat déficitaire 2005 de :	59 830 €

1.2 - RECETTES

Elles sont constituées par :

- les reports de crédits 2005 tels que définis au CA :	564 336 €
o Subventions diverses :	389 336 €
o Participation des collectivités membres :	175 000 €

S'agissant des participations des collectivités, il sera demandé en 2006, le versement de 59 800 € correspondant à la dépense réalisée en 2005 au titre du programme « Gestion foncière », en application de la délibération n° D05-03/05/06 du 16 mars 2005.

- un virement prévisionnel de la section de fonctionnement pour financer les programmes suivants : 214 336 €
 - o Suite du Débat public : 76 224 €
 - o Organisation de la maîtrise d'ouvrage : 38 112 €
 - o Gestion foncière : 100 200 €

- un crédit de 30 € correspondant à l'affectation du résultat de fonctionnement 2005 consécutive au CA.

II – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Son montant s'élève à **259 185,75 €**

2.1 - DÉPENSES

Elles sont constituées par :

- les reports de crédits du CA 2005 : 44 879,75 €

- un crédit rectificatif sur ces reports : (-) 30,00 €
est inscrit sur la ligne opération Débat public pour permettre d'effectuer le virement de 30 € nécessaire pour la section d'investissement.
Le report de crédit pour cette opération est donc porté de 3 000 € à 2 970 €

- Le virement prévisionnel pour financer la section d'investissement : 214 336,00 €

2.1 – RECETTES

Elles sont constituées par :

- les restes à réaliser tels que décrits au CA 2005 : 5 200,28 €
(solde subvention du Débat Public)

- l'excédent reporté (ligne 002 du budget) conforme à la décision d'affectation du résultat 2005 : 253 985,47 €

LE BUDGET ANNEXE INTERREG III A

Ce budget comportera en 2006 des inscriptions budgétaires en section d'exploitation et en section d'investissement. Il ne comporte pas de prévisions nouvelles.

Les prévisions détaillées ci-après sont des reports de crédits 2005 et des modifications sur ces reports.

1.1 – LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Le montant total des prévisions budgétaires 2006 s'établit à 106 714 €

1.1.1 – LES DÉPENSES

Elles se décomposent ainsi qu'il suit :

- les reports de crédits 2005 :	95 776,58 €
o Programme « Adaptation du réseau de mesures existant »	53 356,00 €
o Programme « Amélioration accessibilité de l'Espace fluvial Plan d'Arem »	42 420,58 €
- le report du résultat déficitaire 2005 :	10 937,42 €

1.1.2 – LES RECETTES

Elles sont constituées par :

- les reports de crédits 2005 tels que décrits au CA 2005 :	85 372,00 €
- Un virement prévisionnel de la section de fonctionnement :	21 342,00 €

1.2 – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le montant total des prévisions budgétaires 2006 de cette section s'établit à 964 338,70 €

1.2.1 – LES RECETTES

Elles sont constituées uniquement par les restes à réaliser de l'exercice 2005, soit 964 338,70 €

1.2.2 – LES DÉPENSES

Elles se composent ainsi :

- les reports de crédits de l'exercice 2005 tels que décrits au CA : 854 896,13 €

Remarque : le report du programme « Animation et coordination 2004 » de 775,52 € est réparti sur le document budgétaire du CA sur les lignes :

- 60622 « carburant »	210,58 €
- 6237 « Publication »	259,72 €
- 6261 « Affranchissement »	44,72 €
- 6288 « Autres services »	260,50 €

- le déficit d'exploitation reporté : 87 507,20 €

- le virement prévisionnel à la section d'investissement de 21 342 € pour compléter le financement des programmes :

o Adaptation du réseau de mesures existant :	10 671,00 €
o Plan d'Arem :	10 671,00 €

- une inscription de crédits ligne 022 « dépenses imprévues » 593,37 €

LE BUDGET PRINCIPAL DU SMEAG

I – LA SECTION D'INVESTISSEMENT

1.1 - LES DEPENSES

Elles s'élèvent à 387 376,72 € Elles comprennent :

- Il s'agit des inscriptions au titre d'un programme et d'acquisition de biens mobiliers pour un montant : 30 490,00 €

- Les reports de crédits 2005 au titre des différents programmes selon le détail figurant au Compte Administratif : 50 540,96 €

- Une inscription complémentaire sur le programme « Gestion coordonnée des débits » 6 017,13 €

- Un crédit au titre de la reprise sur provision destinée à financer : 300 328,63 €

o le soutien d'étiage 2003 (à concurrence de 91 486,86 €)	
o le déficit prévisionnel du soutien d'étiage 2006 (à concurrence de 208 841,77 €)	

1.2 - LES RECETTES

Les recettes s'élèvent à 387 376,72 € selon le détail ci-après :

- Les reports 2005 selon le détail figurant au Compte Administratif : 116 468,94 €
- l'excédent d'investissement reporté 2005 : 227 205,33 €
- Les participations des collectivités membres pour le financement du programme Achat de matériel et mobilier 2006 : 30 490,00 €

- Un ajustement des recettes sur le programme reporté « Adaptation de la Gestion quantitative – station Estuaire ».

Le financement initial de ce programme était le suivant :

- o Subvention Agence de l'Eau : 32 292 €
- o Participation des collectivités membres : 66 201 €

La subvention définitive de l'Agence de l'Eau a été calculée sur la base de la dépense TTC, alors que le montant perçu a été calculé sur le HT. Le montant définitif est donc réduit de 5 409 €. Ce déficit de financement acté au CA 2005 doit donc être reporté sur les participations des collectivités membres. Mais ce programme lors de l'établissement de la prévision n'avait pas pris en compte la récupération de la TVA par l'intermédiaire du fonds de compensation.

Cette récupération qui est prévisionnelle (elle interviendra en 2007) est évaluée à 16 000 €. Les participations des collectivités sont donc réduites à due concurrence.

Les deux inscriptions budgétaires pour le programme sont les suivantes :

- o Participations des collectivités membres : (-) 10 591 €
- o Fonds de compensation TVA : (+) 16 000 €

- Un crédit au titre de constitution de provision pour le soutien d'étiage. Les résultats de la campagne 2004 sont arrêtés et l'excédent s'élève à 7 803,45 €

Cet excédent est utilisé pour conforter la provision déjà constituée. (+) 7 803,45 €

II –LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

2.1 – LES DÉPENSES

Les dépenses s'élèvent à 4 877 103,17 € et se composent de la façon suivante :

A/ Les prévisions nouvelles du Budget Primitif 2006 sont 4 055 870 €

Elles sont détaillées sur le tableau synthétique en annexe du BP. Elles recouvrent :

2.1.1 - Les dépenses au titre du soutien d'étiage 2006 :

Le montant estimé pour le soutien d'étiage 2006 est de **2 281 571 €**

2.1.2 – Les dépenses au titre des opérations 2006

Les opérations 2006 sont évaluées à **1 136 770 €** Il s'agit de :

- Compte 61711	Politique Poissons Migrateurs	50 000 €
- Compte 61712	Seuil de Beauregard	150 000 €
- Compte 6172	Coopération transfrontalière : GIRE	156 470 €
- Compte 6175	Communication	160 300 €
- Compte 61762	Animation PGE	15 000 €
- Compte 61763	Economie d'eau	30 000 €
- Compte 61783	Zones humides	30 000 €
(Les crédits de cette opération incluent les frais de personnel qui lui sont affectés soit 20 478 €)		
- Compte 61713	Plan Garonne	100 000 €
(Les crédits de cette opération incluent les frais de personnel qui lui sont affectés soit 22 765 €)		
- Compte 61714	Natura 2000	445 000 €
(Les crédits de cette opération incluent les frais de personnel qui lui sont affectés soit 31 300 €)		

2.1.3 – Les dépenses au titre des frais structure et de fonctionnement du Sméag

Elles s'élèvent à **637 529 €**, soit une augmentation de 8,57 % par rapport à 2005, et sont financées essentiellement par les contributions des collectivités membres.

- Les charges à caractère général s'élèvent à 190 768 €
Ces charges sont en diminution de 17,89 % par rapport à 2005 (232 333 €).
- Les charges de personnel :
Leur montant est de 446 761 €*. Ce montant n'inclut pas la rémunération des chargés de mission affectés à des programmes spécifiques déjà détaillée ci-dessus § 2.1.2. Le montant du chapitre 012 du document budgétaire s'élève à 521 304 € et inclut donc les charges du personnel affecté au fonctionnement général du Syndicat Mixte et du personnel affecté et financé au titre d'opérations particulières. Ces charges augmentent de 30 % par rapport à 2005 (401 897 €). Les charges du personnel représentent 10,60 % de la section de fonctionnement.

B/ Les reports de crédits 2005 sont de 605 896,27 € conformément au détail du compte administratif 2005.

C/ Un crédit pour l'abondement de la provision pour risques du soutien d'étiage de 7 803,45 € correspondant au résultat définitif excédentaire de la campagne 2004.

E/ Compte tenu des recettes de la section de fonctionnement dont le détail vous est donné ci-après ; le montant de l'excédent reporté sans affectation spécifique est de 207 533,45 € Il est affecté à la rubrique 022 « dépenses imprévues ».

2.2 – LES RECETTES

Elles s'élèvent à **4 877 103,17 €** en équilibre avec les dépenses et se décomposent comme suit :

↳ **Le financement des dépenses nouvelles pour 2006 pour 3 578 019 €** Elles recouvrent :

2.2.1 - Les recettes au titre du soutien d'étiage 2006

Le montant total du soutien d'étiage s'élève cette année à **2 281 571 €** Son financement est le suivant :

- subvention de l'Agence de l'Eau :	1 140 785 €
- part d'EDF :	511 812 €
- Participations des collectivités membres :	151 123 €
	<hr/>
	1 803 720 €

Pour tenir compte de l'excédent reporté conséquent de 2005, il vous est proposé de réduire les cotisations annuelles des collectivités membres de 230 000 € (la participation s'élève à 151 123 € au lieu de 381 123 €).

Les dépenses annuelles du soutien d'étiage 2006 prévues pour une dépense maximum étant de 2 281 571 €, le complément de financement, soit 477 851 €, sera effectué de la façon suivante :

- Reprise sur provision (art. 78) :	208 841,77 €
- Part financée par l'excédent général reporté du SMEAG :	269 009,23 €

2.2.2 - Les recettes au titre des opérations 2006

Elles s'élèvent à **1 136 770 €** Il s'agit de :

- Subvention de l'Agence de l'Eau :	435 691 €
o Animation du PGE :	7 500 €
o Economie d'eau :	15 000 €
o Propagation d'une nappe polluante :	30 000 €
o Politique Poissons Migrateurs :	11 250 €
o Seuil de Beauregard	37 500 €
o Plan Garonne	40 000 €
o Natura 2000	222 500 €
o Coopération transfrontalière : GIRE	46 941 €
o Communication	25 000 €
- Subventions de l'Etat :	218 000 €
o Plan Garonne :	40 000 €
o Natura 2000	178 000 €
- Autres subventions diverses :	160 735 €
o Partenariat avec la Navarre - GIRE :	78 235 €
o Seuil de Beauregard	82 500 €
- Participations des collectivités membres :	322 344 €

2.2.3 - Les recettes au titre des frais de structure et de fonctionnement 2006

Elles s'élèvent à **637 529 €** et sont financés essentiellement par les contributions des collectivités membres.

↳ **Les autres recettes 2006 :**

Il s'agit :

- D'une part, des restes à réaliser conformes au CA 2005 (voir détail tableau du CA), pour un montant de **360 779,21 €**
- D'autre part, de l'excédent reporté de l'exercice 2005 pour **631 459,05 €** sur l'article 002.
- De la reprise sur provision pour soutien d'étiage de **300 328,63 €** utilisée ainsi qu'il suit :
 - Prévision d'emploi de 208 841,77 € pour le financement du soutien d'étiage 2006,
 - Prévision d'emploi de 91 486,86 € pour le financement de soutien d'étiage 2003. Les comptes de cette campagne ne peuvent être totalement arrêtés, un contentieux sur le versement du solde de la subvention de l'Agence de l'Eau n'étant toujours pas réglé.
- De subventions ou complément de subventions sur des opérations antérieures : **6 517,28 €**
 - Subvention de l'Agence de l'Eau : complément soutien d'étiage 2003 : 6 517,28 €
- Modifications au financement antérieur :

Le financement du programme « Nappe polluante » inscrit en 2005 doit être modifié (délibération n° D05-03/03-04 du 16 mars 2005). En effet, une subvention sur les fonds européens de 45 000 € n'a pas été confirmée à ce jour.

A cette subvention, il convient donc de substituer :

Une subvention de l'Agence de l'Eau : 30 000 €

Une participation complémentaire des collectivités membres : 15 000 €

Une délibération est prise en ce sens en séance.

EN CONCLUSION :

Les cotisations des collectivités membres au titre du fonctionnement budget PRINCIPAL s'élèvent à 1 125 996 € au lieu de 1 149 301 € en 2005, soit une baisse d'environ 2,20 %. Il n'y a pas de baisse de coût à proprement parler, cette diminution étant la conséquence de l'utilisation de l'excédent constitué en 2005.

Outre les participations liées à l'exercice 2006 en section de fonctionnement, il sera fait appel cette année, des participations pour :

1/ le financement du programme « Adaptation de la gestion quantitative et qualitative » qui correspond à la station de mesures de l'Estuaire. Le montant s'élève à 55 144,76 €

Ces participations seront liquidées sur la base des dépenses réelles effectuées, des subventions encaissées et en tenant d'une évaluation de la récupération de la TVA à venir en 2007 d'environ 16 000 €

2/ le financement des dépenses de gestion foncière réalisées en 2005 sur le budget CHARLAS, soit 59 800,00 € en application de la délibération n° D05-03/05/06 du 16 mars 2005.

Enfin, il est à noter qu'il ne sera fait appel qu'à une partie des cotisations du soutien d'étiage 2006, soit 151 123 € (au lieu de 381 123 €) compte tenu d'une part du montant de la provision constituée et d'autre part et du montant de l'excédent reporté 2005.

Les tableaux synthétiques de répartitions entre collectivités membres des cotisations propres à l'exercice 2006, ainsi que le tableau général des trois budgets sont annexés au présent rapport. Un tableau supplémentaire reprend la totalité des participations en intégrant les cotisations sur les anciens programmes et pour lesquelles un titre de recette sera établi cette année.

Je vous demande de bien vouloir en délibérer.

**SYNDICAT MIXTE D'ETUDES
ET D'AMENAGEMENT DE LA GARONNE**

**- 8 -
BUDGET 2006**

PROJET DE DÉLIBÉRATION

VU le rapport du président,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE COMITÉ SYNDICAL :

ADOpte le projet de Budget Général du Syndicat Mixte pour l'exercice 2006, qui se décompose en un budget PRINCIPAL et deux budgets annexes pour les opérations Charlas et Interreg.

PREND ACTE des différentes cotisations réparties entre les collectivités membres et appelées au titre de l'année 2006.